



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 207 - AOUT 2014

SOMMAIRE

59_Präfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2014212-0001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme
Nathalie TESTA, Chef du bureau des installations classées pour la protection de
l'environnement Direction des politiques publiques

.....

1



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014212-0001

**signé par
Kléber ARHOUL, préfet délégué à l'égalité des chances, par suppléance du préfet du Nord**

le 31 Juillet 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Nathalie TESTA, Chef du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement Direction des politiques publiques



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction des politiques
Publiques

Bureau des affaires
départementales
et du suivi de l'action
de l'Etat.

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
Mme Nathalie TESTA
Chef du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement
Direction des politiques publiques**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Commandeur de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2010 nommant Mme Nathalie TESTA, en qualité de chef du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement à la direction des politiques publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 portant délégation de signature à Mme Nathalie TESTA, chef du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement à la direction des politiques publiques ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général par intérim de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie TESTA, attachée principale de l'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement à la Direction des politiques publiques à la Préfecture du Nord en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions : copies certifiées conformes, correspondances courantes.

Sont exclus de cette délégation, le courrier ministériel, les correspondances destinées aux élus et aux chefs de services ainsi que celles comportant décisions et instructions générales.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie TESTA, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article précédent sera exercée par M. Christian DELANNOY, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement à la Direction des politiques publiques.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie TESTA et de M. Christian DELANNOY, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée dans l'ordre de priorité suivant : par Mme Élisabeth DREMIÈRE, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe exceptionnelle et Mme Corinne BOSSIER Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, affectées au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement à la Direction des politiques publiques.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 susvisé est abrogé.

Article 5 : Le Secrétaire général par intérim de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **31 JUL, 2014**
Pour le Préfet et par suppléance,
Le Préfet délégué à l'égalité des chances,



Kléber ARHOUL